

05 juil 2013 -20:18

Appartient à Conseil des ministres du 5 juillet 2013

Mesures concernant les membres du personnel de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications

Sur proposition du ministre de l'Economie Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au temps de travail des membres du personnel de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT).

Le projet vise à appliquer les régimes de la semaine de quatre jours et le travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans aux membres du personnel de l'IBPT. Ceux-ci pourront en outre prolonger leur carrière au-delà de l'âge de 65 ans.

Le projet est approuvé pour des raisons de cohérence générale et de non-discrimination entre les membres du personnel de l'IBPT et ceux des autres services de la fonction publique administrative fédérale.

Projet d'arrêté royal relatif à la demande de quatre jours, au travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans, ainsi qu'à l'âge de la mise à la retraite des fonctionnaires pour l'Institut belge des services postaux et des télécommunications

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<http://www.economie.fgov.be>